

# NET INFOS

Mardi 19 janvier 2021



## **Bourse d'Alger : le projet de facilitation d'accès des start-up finalisé**

Le projet portant sur la mise en place de conditions d'accès simplifiées au marché boursier au profit des start-up a été finalisé et transmis aux autorités, a indiqué lundi le directeur général de la Bourse d'Alger, Yazid Benmouhoub.

S'exprimant sur les ondes de la radio nationale, M. Benmouhoub a affirmé que ce projet d'accès au financement boursier contient des conditions "beaucoup plus simplifiées" que celles mises en place pour le marché des PME, tout en précisant que des "barrières ont été prévues pour garantir la protection de l'argent des épargnants".

"Nous sommes en train de travailler sur un projet visant à créer un marché au niveau de la Bourse qui sera dédié aux start-up avec certaines conditions. Les start-up qui auraient un business model bien établi et ayant prouvé leurs marques sur le terrain pourraient solliciter le marché financier", a précisé le DG de la Bourse d'Alger.

L'introduction des start-up au niveau de la bourse se fera, selon M. Benmouhoub, à travers notamment le fonds d'investissement créé en octobre

2020. Celui-ci pourrait envisager son retrait du capital des start-up en sollicitant le marché boursier.

Affirmant qu'il existe un engouement "extraordinaire" des jeunes pour la création des start-up notamment dans le domaine des technologies, M. Benmouhoub a estimé que la Bourse pourrait être un acteur "majeur" dans la création du tissu de ces entreprises.

## **Importations de véhicules: signature des autorisations provisoires**

Le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham, a signé lundi les autorisations provisoires d'importation des véhicules neufs pour quatre (4) concessionnaires, sur avis du comité technique chargé de l'examen et du suivi des dossiers relatifs à l'exercice de cette activité, indique le ministère dans un communiqué.

En outre, le comité a notifié des levés de réserves pour quatre autres concessionnaires, selon le communiqué.

Il a également notifié un avis défavorable pour deux concessionnaires ayant la possibilité de présenter un recours à la commission de recours dans les délais réglementaires.

Cette première partie des dossiers déposés à ce jour, sera suivie d'autres dossiers présentés au Comité, par ordre d'arrivée et selon la catégorie de véhicules au titre desquels la demande est formulée.

Tout comme seront traités tous les dossiers arrivés au ministère de l'industrie, dans les mêmes règles et délais, au fur et à mesure de leur présentation sans autre restriction que la conformité aux lois et règlements, souligne le communiqué.

Dans ce cadre, le ministère informe que les notifications de décisions sont destinées "uniquement aux intéressés" et ne sont pas portées à la connaissance du Public, la loi prohibant la publication d'informations d'ordre professionnel privé, à toute autre partie que celles intéressées par la procédure.

## **Importations de véhicules : des autorisations provisoires pour 4 concessionnaires**

Le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham, a signé lundi les autorisations provisoires d'importation des véhicules neufs pour quatre concessionnaires, sur avis du comité technique chargé de l'examen et du suivi des dossiers relatifs à l'exercice de cette activité, indique le ministère dans un communiqué.

En outre, le comité a notifié des levées de réserves pour quatre autres concessionnaires, selon le communiqué.

Il a également notifié un avis défavorable pour deux concessionnaires ayant la possibilité de présenter un recours à la commission de recours dans les délais réglementaires.

Cette première partie des dossiers déposés à ce jour sera suivie d'autres dossiers présentés au comité, par ordre d'arrivée et selon la catégorie de véhicules au titre desquels la demande est formulée.

Tout comme seront traités tous les dossiers arrivés au ministère de l'Industrie, dans les mêmes règles et délais, au fur et à mesure de leur présentation sans autre restriction que la conformité aux lois et règlements, souligne le communiqué.

Dans ce cadre, le ministère informe que les notifications de décisions sont destinées «uniquement aux intéressés» et ne sont pas portées à la connaissance du public, la loi prohibant la publication d'informations d'ordre professionnel privé, à toute autre partie que celles intéressées par la procédure.

Par ailleurs, le ministère recommande aux médias «d'éviter toute surenchère et la publication de fausses informations ou de listes fictives qui visent l'orientation de l'opinion publique vers un dossier pris en charge, mais secondaire, au détriment de véritables priorités de l'économie nationale et de l'intérêt général».

«Certaines parties, tant internes qu’externes, aux intérêts contraires à ceux de l’économie nationale, et contrariées dans leurs démarches passées et projections futures, alimentent une campagne tendancieuse à travers certains médias, dans le but, vain, d’influer sur la démarche du ministère de l’Industrie dans le sens d’une démarche non conforme à la réglementation édictée par les pouvoirs publics à cet effet», déplore le ministère, dans son communiqué.

Cette démarche, reposant sur la transparence, le droit et l’intérêt de l’économie nationale, est entièrement régie par les dispositions du décret 20-227 publié au Journal officiel et accessible à toute personne désirant le consulter. Dispositions auxquelles «nul ne saurait déroger, sous aucun prétexte, et ouvrant la voie à toute partie qui y souscrit d’exercer l’activité de concessionnaire, après passage de toutes les procédures claires et transparentes qu’elles édictent, tout en fermant cette même voie à toute surenchère, manœuvre ou pressions, y compris par le biais d’une campagne de désinformation», souligne-t-il.

«Les parties n’ayant pas déposé de dossier sur la portail prévu à cet effet, et qui, néanmoins, s’acharnent par l’invective et la désinformation à semer le doute sur la démarche des pouvoirs publics, et sur les textes régissant cette activité, en vue de les rendre plus conformes à leurs visées, doivent savoir, qu’à l’avenir, toute fausse information, distillée sciemment, fera l’objet des procédures, prévues par la loi à cet effet», avertit le département de l’Industrie.



## **Le projet de facilitation à son accès a été simplifié et finalisé**

### **La Bourse s’ouvre aux start-up**

Il est aussi question de «la création d’une bourse virtuelle entre les intermédiaires et la Bourse d’Alger», a indiqué, hier, le DG de cette dernière, Yazid Benmouhoub.

Dans la feuille de route qui fixe le cap de l'action du gouvernement durant le premier quinquennat du président de la République figurent les start-up et la microentreprise qui occupent une place de choix au point de leur avoir dédié un ministère.

«Nous allons créer le maximum d'incubateurs dans toutes les grandes villes du pays, qui seront parrainés par un ministère des Start-up et de la Microentreprise», avait déclaré Abdelmadjid Tebboune lors de l'inauguration de la 28e édition de la Foire de la production nationale qui s'est tenue du 22 au 30 décembre 2019 au Palais des expositions, à Alger, avec à la clé la création d'une banque qui sera chargée de suivre et d'accompagner les jeunes porteurs de ce type de projets.

«Cette banque de start-up sera un partenaire qui vous suivra et vous encouragera dans la concrétisation de vos projets», avait indiqué le chef de l'Etat. Un fonds de financement a été lancé le 3 octobre dernier pour leur financement. Une autre étape vient d'être franchie. La Bourse s'ouvre aux start-up.

Le projet de facilitation à son accès a été simplifié et finalisé. Le projet portant sur la mise en place de conditions d'accès simplifiées au marché boursier au profit des start-up a été finalisé et transmis aux autorités, a indiqué, hier, le directeur général de la Bourse d'Alger, Yazid Benmouhoub sur les ondes de la Chaîne 3.

Si ce projet d'accès au financement boursier contient des conditions «beaucoup plus simplifiées» que celles qui existent pour le marché des PME, il est à souligner que des «barrières ont été prévues pour garantir la protection de l'argent des épargnants».

«Nous sommes en train de travailler sur un projet visant à créer un marché au niveau de la Bourse qui sera dédié aux start-up avec certaines conditions», a annoncé l'hôte de la Chaîne 3. Quelles sont-elles? «Les start-up qui auraient un business modèle bien établi et ayant prouvé leurs marques sur le terrain pourraient solliciter le marché financier», a précisé le DG de la Bourse d'Alger.

L'introduction des start-up au niveau de la bourse se fera à travers, notamment le fonds d'investissement créé en octobre 2020. Celui-ci pourrait envisager son retrait du capital des start-up en sollicitant le marché boursier, a ajouté Yazid Benmouhoub qui a estimé que la Bourse pourrait être un acteur «majeur» dans

la création du tissu de ces entreprises, s'appuyant sur l'engouement «extraordinaire» des jeunes pour la création des start-up, notamment dans le domaine des technologies. L'invité de la rédaction de la Chaîne 3 a également révélé un projet en gestation pour instaurer le système de financement participatif (Crowdfunding) permettant la collecte de fonds au profit des porteurs de projets innovants. À quel stade se trouve-t-il?

Des plates-formes conçues spécialement pour le Crowdfunding ont été déjà créées et n'attendent que le feu vert des autorités et la publication des textes réglementaires pour y activer, a-t-il fait savoir. Qu'en est-il attendu? «Ceci pourrait être aussi une bouffée d'oxygène pour les start-up algériennes et nous constatons qu'il existe un potentiel extraordinaire à exploiter avec une jeunesse capable de produire et de participer à l'effort de l'économie nationale», a fait remarquer le directeur général de la Bourse d'Alger qui n'a pas été «avare» en communications.

Une autre initiative et non des moindres, qui consiste en la mise en place d'un système de cotation digitale a été annoncée. Ce projet vise la création d'une bourse virtuelle entre les intermédiaires et la Bourse d'Alger, a expliqué l'invité de la Chaîne 3. Qualifié d' «éminemment important», il permettra d'avoir une liquidité financière sur le marché boursier, a précisé Yazid Benmouhoub

**Le Courrier**  
L'INFORMATION AU QUOTIDIEN d'Algérie

## **CINQ ENTREPRISES COTÉES POUR 450 MDA DE CAPITALISATION EN 23 ANS : La Bourse d'Alger cherche sociétés désespérément**

Au moment où la majorité des bourses mondiales ont connu des capitalisations de fonds jamais atteintes auparavant du fait de la raréfaction des crédits bancaires en cette la crise économique, aggravée par la crise sanitaire, la Bourse d'Alger stagne depuis sa création d'il y a plus de 20 ans, malgré les fortes potentialités que recèle le marché algérien. Seulement 5 sociétés sont cotées, à savoir : Alliance Assurances, El-Aurassi, Saïdal, Biopharm et NCA Rouiba



(cette dernière s'est retirée), pour une valeur de capitalisation de seulement 450 milliards de dinars.

« Nous sommes, certes, loin des capitalisations atteintes au niveau mondial, même loin des bourses les plus faibles. Par exemple la bourse de Tunis comptabilise 10 milliards de dollars de capitalisation », a indiqué hier Yazid Belmouhoub, DG de la Bourse d'Alger, sur les ondes de la chaîne 3 de la Radio nationale. Il a souligné « qu'à l'international, les levées de fonds en bourse en 2020 ont atteint des sommets extraordinaires qui n'ont jamais été atteints depuis 2007. Il faut savoir que c'est aux alentours de 4 000 milliards de dollars de fonds levés par les entreprises sur les marchés boursiers à l'international ».

Ce dernier se dit, cependant, préférer voir « beaucoup plus les potentialités » de la Bourse d'Alger. « Pour des raisons que l'on connaît, la bourse d'Alger n'a pas joué son rôle dans le financement de l'économie, mais peut le faire et fédérer des moyens de financement extraordinaires à condition que les sociétés acceptent de franchir le pas », a-t-il poursuivi. Il citera une série de mesures et d'incitation prises par le gouvernement pour encourager les entreprises, publiques et privés, à expérimenter la voie de la Bourse comme alternative face à la raréfaction des crédits bancaires et de la commande publique.

Parmi ces mesures, un accompagnement au niveau fiscal en offrant des exonérations fiscales et d'impôts jusqu'à 2023 sur tous les gains générés en bourse par les entreprises qui décident d'aller coter en bourse. Pour se faire, Yazid Belmouhoub préconise d'aller vers la digitalisation du secteur pour instaurer la confiance entre les différents acteurs et réduire l'influence du marché parallèle.

« La Bourse d'Alger est au même niveau de concurrence dans le financement des entreprises avec le secteur bancaire », a-t-il défendu. Benmihoub a assuré que la Bourse d'Alger pourra jouer un rôle important dans le contexte économique actuel, marqué par la pandémie de la Covid-19. Selon lui, il s'agit de sauvegarder l'outil de production et les postes d'emploi en produisant de la croissance économique. « Au vu du contexte économique et l'avènement de la pandémie de la Covid-19, il y a un besoin énorme de trouver des ressources financières pour maintenir la croissance », a-t-il souligné.

## **L'entrave du marché informel**

Le DG de la Bourse d'Alger a expliqué que le système des financement national est axé sur les banques qui financent plus de 90 % des besoins. « Aujourd'hui, avec la baisse drastique des liquidités et la raréfaction des ressources financières, la Bourse s'impose comme moyen important de financement », indique-t-il. Pour redynamiser cet organisme, comptant cinq entreprises seulement, il faut encourager les entreprises algériennes d'ouvrir leurs capitaux et de recourir à ce mécanisme. Pour Benmihoub, il y a un grand potentiel financier, malheureusement entravé par le marché parallèle.

« Il y a une grosse zone d'ombre qui est le marché informel et beaucoup d'acteurs trouvent leurs comptes dedans et évitent d'aller au marché formel », a-t-il regretté. La solution ? Assécher graduellement le « cash » dans le secteur informel, en allant vers la digitalisation du secteur économique et les transactions financières, préconise ce responsable.

Pour ce faire, il faut d'emblée proposer des mesures d'accompagnement à l'instar des allègements fiscaux en faveur des entreprises affichant la volonté de s'introduire en Bourse. Le DG de la Bourse d'Alger a cité un nombre des efforts de l'État pour absorber l'argent de l'informel : l'introduction de la finance islamique dans les banques et aussi l'assurance halal « takafoul » et aussi la possibilité de coter en bourse avec la formule islamique de « Soukook ».

## **Un marché dédié aux startup lancé**

L'autre volet sur lequel le DG était amené à s'exprimer est le rôle de la Bourse d'Alger dans le financement des startup. À ce propos, Benmihoub a annoncé un projet de création d'un marché dédié, exclusivement, à ce type d'entreprises avec certaines conditions. « Quand on parle des startup, on parle d'un haut niveau de risque, donc, il faut mettre les barrières pour protéger l'argent des épargnants », précise-t-il. Par ailleurs, le même intervenant a rappelé qu'il existe un marché dédié à la PME au niveau de sa structure.

Il a estimé par ailleurs que la capitalisation boursière est un facteur qui favorisera la solidité de nos entreprises à l'international qui veulent exporter



leurs produits, car cela créera plus de transparence et de traçabilité entre ces entreprises et les partenaires étrangers. Yazid Belmouhoub se dit s'attendre de la Bourse d'Alger de jouer un rôle très important dans l'avenir. « Le contexte y est favorable.

C'est le besoin de financement qui poussera les chefs d'entreprises à réfléchir. Il faudrait qu'ils acceptent d'ouvrir le capital de leurs entreprises aux investisseurs en dehors de leurs familles. Et nous sommes tout à fait prêts à les accompagner », a-t-il assuré. Il soutiendra que désormais la balle est dans le camp des chefs d'entreprises : « La Bourse est là, ce sont les entreprises qui ne sont pas candidates ». Yazid Belmouhoub a parlé également de « Crowdfunding », largement utilisé dans le monde.

« On peut lever des fonds n'importe où à travers le crowdfunding. C'est un moyen de financement qui pourrait être une bouffée d'oxygène pour les startup. Je pense qu'il y a un potentiel à exploiter », a-t-il fait remarquer. Le DG de la Bourse d'Alger a évoqué également le projet d'instaurer « une cotation digitale », c'est-à-dire une bourse virtuelle où les transactions peuvent s'effectuer à distance sur des PC ou Smartphones. « Le projet qui a été initié par le ministère de Finances avance très bien. Nous sommes en phase de finalisation et nous espérons, si les conditions sanitaires le permettent, de le mettre en ligne en 2021 », a-t-il annoncé.



## تعليمة للوزارة الأولى تلزم الوزراء والإطارات بشدّ الحزام

### تدابير تقشفيّة في حق المسؤولين للحفاظ على أموال الشعب!

كشفت وثيقة رسمية للوزارة الأولى عن مستوى مخيف للوفرة المالية لدى الخزينة العمومية بما يمكن أن يهدد استمرار ضمان المالية العمومية من طرف الدولة.

وفي السياق، طلب الوزير الأول عبد العزيز جراد من أعضاء الطاقم الحكومي شدّ الحزام أكثر بالنظر إلى التوجه التنازلي لمستوى الوفرة المالية للخزينة العمومية، وألح على تدابير استعجالية من طرف الوزارات لضمان استدامة المالية العمومية.

وورد في برقية للوزير الأول عبد العزيز جراد مؤرخة في 5 جانفي 2021، موجهة لأعضاء الحكومة، برقم 08/ و.أو/ 2021، تحوز "الشروق" نسخة منها، وجهت نسخة منها لرئيس الجمهورية على سبيل عرض حال، أن تحليل المعطيات المتعلقة بوضعية المالية العمومية التي لوحظت في نهاية السنة المنصرمة، تؤكد التوجه التنازلي لمستوى الوفرة المالية للخزينة العمومية، وتستوقفنا بحق من حيث السلوك الواجب اعتماده أمام مثل هذه الوضعية المتميزة بمستوى عال من النفقات العمومية وانخفاض إيرادات الميزانية لاسيما المتأتية من الجباية البترولية.

وأضافت برقية الوزير الأول أنه لذلك فقد أصبح من الضروري اتخاذ تدابير استعجالية من أجل ضمان استدامة المالية العمومية بما يمكن من رصد الموارد اللازمة لتلبية الاحتياجات المالية ولاسيما تلك المتعلقة بالنفقات التي لا مناص منها.

وتابعت البرقية بأنه “وفي هذا الشأن وقصد التحكم في الإنفاق العمومي أكلفكم باتخاذ الترتيبات الضرورية للتنفيذ الصارم للتدابير المناسبة الرامية لتقليص تسيير المصالح وكذلك الحد من كل تبذير مع السهر على تقليص التكاليف المرتبطة باستهلاك الكهرباء والماء والهاتف الثابت والمحمول من خلال تفضيل اللجوء بالنسبة للهاتف النقال إلى العمليات الجزافية للدفع المسبق ما يعني أن شرائح الدفع البعدي بواسطة الفاتورة ستكون مرفوضة من طرف الإدارات العمومية.

وشددت البرقية على ضرورة تقليص النفقات المتعلقة بتنظيم المؤتمرات والندوات والأيام الدراسية من خلال استعمال منشآت الإدارة، وتقليص نفقات الوقود بما يجعلها تقتصر على الحد الأدنى الضروري لضمان حسن سير الإدارات.

ودعت البرقية أعضاء الطاقم الحكومي لتقليص المصاريف المرتبطة بالخرجات الميدانية من خلال تقليص تشكيلات الوفود وتفضيل وسائل النقل الجماعي، وأيضا النفقات المرتبطة بمهام وتنقلات الموظفين وأعاون الإدارة داخل البلاد، من خلال تحديد هذه التنقلات في حالات الضرورة الملحة وتفضيل منشآت الإدارة لإيوائهم. وطلبت البرقية من وزراء الحكومة تعليق كل إنشاء لمؤسسات عمومية جديدة، مع تفضيل التجمع الوظيفي والإقليمي (تكتلات)، بالنسبة لتلك القائمة بمهام مماثلة.

وتضمنت البرقية أوامر للوزراء بتنزيل نفقات المستخدمين إلى مستويات يمكن تحملها، مع السهر خصوصا على اتخاذ كل التدابير المناسبة التي يراها الوزراء تصب في هذا الاتجاه، دون تقديم تفاصيل إضافية.

ولفتت برقية عبد العزيز جراد الموجهة للوزراء إلى أنه يجب التماس موافقته بصفة منتظمة سواء من أجل منح اعتمادات إضافية أو من أجل الترخيص برفع التجميد عن مشاريع تجهيز، موضحا أن كل طلب من هذا القبيل (منح اعتمادات إضافية أو الترخيص لمشاريع تجهيز)، يجب أن يكون موضوع دراسة مسبقة من طرف مصالح وزارة المالية المختصة والمكلفة بالسهر على حسن تسيير المالية العمومية وفرض التقيد بالتشريع والتنظيم المعمول بهما في مجال استعمال الاعتمادات المالية.

وطلبت البرقية من الطاقم الحكومي، الحرص مستقبلا على موافاة وزارة المالية بكل طلب اعتمادات إضافية أو رفع التجميد عن مشروع من أجل دراسته في إطار الإجراءات القائمة، ويتعين أن تعرض على ديوان الوزارة الأولى الطلبات التي تستوجب التحكم فيها.

وحذرت البرقية أعضاء الطاقم الحكومي من أن كل طلب يقدم خارج هذا الإطار لن تتم معالجته، كما يكلف وزير الداخلية والجماعات المحلية بالإيعاز للولاة لحملهم على السهر على احترام المساعي المبينة في البرقية.